

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 26 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué le 22 février en application de l'article L2121-17 du CGCT, s'est réuni dans la salle du Brachouet au siège du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents, sous la présidence de Monsieur Bruno Forel, président.

**Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance (59) :**

**Délégués présents (31) :** Viale P., Coutagne F., Burnet G., Pignal-Jacquard M., Perrillat-Amédé A., Vansson C., Bouvard C., Matano A., Ravailier J., Zobel JP., Clérentin R., Constantin A., Bouvet S., Watt-Chevallier A., Bufflier D., Boex C., Lombard T., Doldo D., Déage P., Javogues S., Mayoraz R., Forel B., Buchaca J., Desbiolles L., Bron M., Deramé L., Laperrousaz M., Meynet F., Soulat JL., Carrier A., Rophille P ..

**Délégués ayant donné pouvoir (3) :** Villard H. donne pouvoir à Coutagne F., Roger A. donne pouvoir à Forel B., Burgniard R. donne pouvoir à Laperrousaz M..

**Délégués titulaires excusés (34) :** Ollier B., Bouchet J., Vinet P., Martel M., Cartéron D., Mattel JL., Revenaz S., Morand G., Paget JM., Stropiano M., Hénon C., Caul-Futy F., Dussaix J., Pernat MP., Mogenet JC., Van Cortenbosch R., Jancart D., Peguet G., Valli S., Mermin JP., Fournier C., Monet P., Bach M., Rannard N., Arnould R., Lamure R., Meynet-Cordonnier M., Valentin A. Cheneval JP., Scherrer F., Bosson JF., Bégot P., Bosland JP., Journe JP..

**Délégués présents sans voix délibérative (0) : xxx**

**Daniel Bufflier** est désigné secrétaire de séance

D2026-02-04 - FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES - Révision des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP)

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5217-10-7 et D5217-11 portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.57 approuvé par l'arrêté du 20 décembre 2024 ;

**Vu** le règlement budgétaire et financier du syndicat approuvé par délibération D2024-01-05 du 29 février 2024 et notamment sa partie 3 relative à la gestion pluriannuelle des crédits ;

**Vu** les Programme d'Actions de Prévention des Inondations (P.A.P.I.) de l'Arve 1 et 2 ;

**Vu** le Contrat global avec l'agence de l'Eau ;

**Vu** le contrat ENS avec le Conseil départemental ;

**Vu** le contrat Haute-Savoie Nature « Milieux aquatiques et humides du bassin versant de l'Arve » ;

**Vu** le contrat eau et Climat Bassin de de l'Arve ;

**Vu** la délibération D2025-02-06 du 27 mars 2025 portant révision des autorisations de programmes et des crédits de paiement (APCP) ;

**Vu** la délibération D2025-04-015 portant approbation de la décision budgétaire modificative 1 (DM1) modifiant l'autorisation de programmes AP2025-03 ;

**Considérant** que le vote en AP/CP permet d'avoir recours à l'inscription pluriannuelle des dépenses d'investissement ;

**Considérant** que toute AP/CP en cours doit faire l'objet d'un bilan et faire l'objet des modifications nécessaires sur le montant total de l'autorisation de programmes et/ou sur l'échelonnement des crédits de paiements ;

**Considérant** qu'une autorisation de programmes peut être constituée d'une ou plusieurs opérations ;

**Considérant** qu'au sein d'une autorisation de programmes la répartition des montants par opération est indicative et peut faire l'objet de virements de crédits internes entre opérations par les services au sein d'une même autorisation de programmes ;

**Considérant** les montants de dépenses déjà engagés ou à engager, les montants liquidés à ce jour et les calendriers prévisionnels de réalisation pour les opérations relatives aux AP/CP créées précédemment nécessitant un ajustement des montants des autorisations de programme et une modification de l'échelonnement des crédits de paiements ;

**Considérant** les projets pluriannuels d'envergure envisagés dans le cadre du budget primitif 2025 nécessitant la modification du calendrier des crédits de paiement et/ou du montant de l'autorisation de programme ;

**Considérant** que l'achèvement des autorisations de programme AP2019-01 (travaux aménagement de la GRIAUX aux Houches) et AP2020-01 (opération de protection de SAMOENS) ;

**Considérant** l'avancement des opérations des autorisations de programme :

APCP2018-05 : Restauration secteur PLUPINGE AMBILLY VILLE LA GRAND - Travaux

AP2020-02 : Reprise et confortement des digues du Borne et de l'Arve à Bonneville - Travaux et Moe

AP2020-04 : Confortement systèmes endiguement de la Chatelaine - Travaux  
 AP2023-01 : Restauration Arve et retrait décharge RD14 - Travaux et MOE  
 AP2023-02 : Aménagement jardin didactique - Travaux  
 AP2023-03 : Restauration du Foron a sa confluence avec l'Arve - Travaux  
 AP2025-01 : Confortement systèmes d'endiguement de l'Arve à Magland - Travaux  
 AP2025-02 : Restauration de l'Arve, secteur de l'EPBP - Les Sablons - Travaux  
 AP2025-03 : Aménagement eau noire à Vallorcine - Travaux  
 AP2026-01 : Restauration de la Menoge entre Bonne et Fillinges - Travaux ;  
**Considérant** qu'une opération pluriannuelle doit être envisagée AP2026-01 : Restauration de la Menoge Bonne Fillinges - Travaux ;

**Considérant** les subventions et autres financements prévus ou perçus

- APCP 2018-05 : entre 70 et 80% du montant Hors taxes (Agence de l'eau et CD74)
- AP2020-02 : entre 40% et 80% du montant Hors taxes pour la partie de l'opération sous maîtrise d'ouvrage SM3A (Etat) et dépenses intégralement remboursées (TTC) pour les dépenses relevant de la maîtrise d'ouvrage de l'Etat et du département ;
- AP2023-01 : la majorité des dépenses relevant de la maîtrise d'ouvrage initiale de l'ETAT, son financement est assuré par l'Etat avec l'appui important de l'Agence de l'eau, du département, et un complément du SM3A
- AP2023-02 : Financement de 400 000€ acquis (CD74)
- AP 2023-03 : Financement à 80% du montant hors taxes (Agence de l'eau et CD74)
- AP2025-01 : Financement à 40% du montant hors taxes (Etat)
- AP2025-02 : Financement à 80% du montant hors taxes (Agence de l'eau et CD74)
- AP2025-03 : Financement à 65% du montant hors taxes par l'Etat pour la partie sous Moa du SM3A ; concernant l'opération pour compte de tiers, financement de l'Etat à 65% et de la CCVCMB avec participation du SM3A ;
- AP2026-01 : Financement à hauteur de 80% du montant hors taxes (Agence de l'eau et CD74) ;

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 : Modifie** l'autorisation de programmes APCP 2018-05 « Restauration secteur PLUPINGE AMBILLY VILLE LA GRAND - Travaux » en révisant le calendrier des crédits de paiements comme exposé ci-dessous tout en conservant le montant de l'autorisation de programmes :

AP/CP	Chapitres	Montant AP après BP2026	REALISE 2018	REALISE 2019	REALISE 2020	REALISE 2021
AP-CP 2018-05 : Restauration secteur PLUPINGE AMBILLY VILLE LA GRAND - Travaux	chapitre 23 immobilisations en cours	3 286 468.06 €	84 902.07 €	1 465 466.77 €	190 002.12 €	1 365 152.48 €
AP/CP	Chapitres	REALISE 2022	REALISE 2023	REALISE 2024	REALISE 2025	CP2026 après BP2026
AP-CP 2018-05 : Restauration secteur PLUPINGE AMBILLY VILLE LA GRAND - Travaux	chapitre 23 immobilisations en cours	152 677.02 €	3 294.00 €	20 973.60 €	0.00 €	4 000.00 €
<b>TOTAL AP/CP 2018-05</b>		<b>152 677.02 €</b>	<b>3 294.00 €</b>	<b>20 973.60 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>4 000.00 €</b>

**Article 2 : Modifie** l'autorisation de programme AP2020-02 « Reprise et confortement des digues du Borne et de l'Arve à Bonneville - Moe et travaux » en augmentant le montant des dépenses de 31 064 642.94 € à 34 114 407.07 € et en révisant le calendrier des crédits de paiements comme exposé ci-dessous :

AP/CP	Chapitres	Montant AP après BP2026	REALISE 2020	REALISE 2021	REALISE 2022	REALISE 2023
AP 2020-02 Reprise et confortement des digues du Borne et de l'Arve à Bonneville - Moe et travaux	chapitre 23 immobilisations en cours	33 067 166.54 €	102 186.96 €	220 853.98 €	213 749.49 €	102 417.94 €
AP 2020-02 Reprise et confortement des digues du Borne et de l'Arve à Bonneville - Moe et travaux	chapitre 458122 ( opération pour le compte du département - Véloroute)	79 034.83 €				
AP 2020-02 Reprise et confortement des digues du Borne et de l'Arve à Bonneville - Moe et travaux	chapitre 458110 (opération pour le compte de l'ETAT)	968 205.70 €	68 899.68 €	197 652.80 €	161 033.83 €	221 922.79 €
<b>TOTAL AP2020-02</b>		<b>34 114 407.07 €</b>	<b>171 086.64 €</b>	<b>418 506.78 €</b>	<b>374 783.32 €</b>	<b>324 340.73 €</b>

AP/CP	Chapitres	REALISE 2024	REALISE 2025	CP2026 après BP2026	CP2027 après BP2026	CP2028 après BP2026	CP2029 et suivants après BP2026
AP 2020-02 Reprise et confortement des digues du Borne et de l'Arve à Bonneville – Moe et travaux	chapitre 23 immobilisations en cours	59 922.74 €	4 272 743.43 €	4 010 000.00 €	7 603 052.00 €	7 494 240.00 €	8 988 000.00 €
AP 2020-02 Reprise et confortement des digues du Borne et de l'Arve à Bonneville – Moe et travaux	chapitre 458122 ( opération pour le compte du département - Véloroute)	3 397.68 €	70 637.15 €	5 000.00 €			
AP 2020-02 Reprise et confortement des digues du Borne et de l'Arve à Bonneville – Moe et travaux	chapitre 458110 (opération pour le compte de l'ETAT)	126 455.05 €	9 241.55 €	183 000.00 €			
<b>TOTAL AP2020-02</b>		<b>189 775.47 €</b>	<b>4 352 622.13 €</b>	<b>4 198 000.00 €</b>	<b>7 603 052.00 €</b>	<b>7 494 240.00 €</b>	<b>8 988 000.00 €</b>

**Article 3 : Clôture** l'autorisation de programme AP2020-04 « Travaux confortement systèmes endiguement Chatelaine » selon le bilan ci-dessous :

AP/CP	Chapitres	Montant AP après BP2026	REALISE 2021	REALISE 2022	REALISE 2023	REALISE 2024	REALISE 2025
AP2020-04 : Confortement systèmes endiguement de la Chatelaine - Travaux	Chapitre 23 : immobilisations en cours *	1 113 233.30 €	399 955.05 €	680 855.17 €	22 200.02 €	5 614.85 €	4 608.21 €
AP2020-04 : Confortement systèmes endiguement de la Chatelaine - Travaux	Chapitre 458113 Chatelaine : Systèmes endiguement Etat **	2 740 936.11 €	962 733.05 €	1 720 763.70 €	27 804.30 €	16 195.43 €	13 439.63 €
AP2020-04 : Confortement systèmes endiguement de la Chatelaine - Travaux	Chapitre 458114 : MOA unique Chatelaine : Ouvrages ATMB **	223 210.15 €	24 175.45 €	197 788.63 €	1 246.07 €		
AP2020-04 : Confortement systèmes endiguement de la Chatelaine - Travaux	Chapitre 458115 : Chatelaine : MOA Unique Via Rhona Annemasse aggro **	190 693.03 €	17 236.18 €	171 760.59 €	1 666.26 €		
<b>TOTAL AP2020-04</b>		<b>4 268 072.59 €</b>	<b>1 404 099.73 €</b>	<b>2 771 168.09 €</b>	<b>52 946.65 €</b>	<b>21 810.28 €</b>	<b>18 047.84 €</b>

**Article 4 : Modifie** l'autorisation de programme AP2023-01 « Restauration Arve et retrait décharge RD14 – Travaux et MOE » en diminuant le montant de l'autorisation de programmes de 7 659 921.60€ à 7 109 944.28€ et en révisant l'échelonnement des crédits de paiements comme exposé ci-dessous :

AP/CP	Chapitres	Montant AP après BP2026	REALISE 2023	REALISE 2024	REALISE 2025	CP2026 après BP2026	CP2027 après BP2026
AP2023-01 Restauration Arve et retrait décharge RD14 – Travaux et MOE	CHAPITRE 458112 -décharge RD14 MOE unique Etat	5 592 193.16 €	863.22	236 261.25 €	3 264 068.69 €	2 001 000.00 €	90 000.00 €
AP2023-01 Restauration Arve et retrait décharge RD14 – Travaux et MOE	Chapitre 23 : immobilisations en cours	1 517 751.12 €		22 797.13 €	314 953.99 €	180 000.00 €	1 000 000.00 €
<b>TOTAL AP2023-01</b>		<b>7 109 944.28 €</b>	<b>863.22 €</b>	<b>259 058.38 €</b>	<b>3 579 022.68 €</b>	<b>2 181 000.00 €</b>	<b>1 090 000.00 €</b>

**Article 5 : Modifie** l'autorisation de programme AP2023-02 « Aménagement jardin didactique – Travaux » en augmentant le montant de l'autorisation de programme de 1 048 389€ à 1 061 812.92€ et en révisant le calendrier des crédits de paiement comme exposé ci-dessous :

AP/CP	Chapitres	Montant AP après BP2026	REALISE 2024	REALISE 2025	CP2026 après BP2026	CP2027 après BP2026
AP2023-02 Aménagement jardin didactique – Travaux	Chapitre 23 : immobilisations en cours	1 061 812.92 €	652 989.00 €	271 123.92 €	130 000.00 €	7 700.00 €
<b>TOTAL AP2023-02</b>		<b>1 061 812.92 €</b>	<b>652 989.00 €</b>	<b>271 123.92 €</b>	<b>130 000.00 €</b>	<b>7 700.00 €</b>

**Article 6 : Modifie** l'autorisation de programme AP2023-03 « Restauration du Foron à sa confluence avec l'Arve - Travaux » en augmentant le montant de l'autorisation de programmes de 2 250 863.90€ à 2 288 298.03€ et en révisant l'échelonnement des crédits de paiements comme exposé ci-dessous :

AP/CP	Chapitres	Montant AP après BP2026	REALISE 2025	CP2026 après BP2026	CP2027 après BP2026
AP2023-03 Restauration du Foron à sa confluence avec l'Arve - Travaux	Chapitre 23 : immobilisations en cours	2 288 298.03 €	1 132 434.13 €	1 125 000.00 €	30 000.00 €
<b>TOTAL AP2023-03</b>		2 288 298.03 €	1 132 434.13 €	1 125 000.00 €	30 000.00 €

**Article 7 : Modifie** l'autorisation de programme AP2025-01 « Confortement systèmes d'endiguement de l'Arve à Magland - Travaux » en diminuant le montant de l'autorisation de programmes de 12 700 000€ à 11 223 700€ et en révisant l'échelonnement des crédits de paiements comme exposé ci-dessous :

AP/CP	Chapitres	Montant AP après BP2026	REALISE 2025	CP2026 après BP2026	CP2027 après BP2026	CP2028 après BP2026	CP2029 et suivants après BP2026
AP2025-01 Confortement systèmes d'endiguement de l'Arve à Magland - Travaux	Chapitre 23: immobilisation en cours	11 223 700.00 €	0.00 €	3 446 700.00 €	3 501 000.00 €	4 000 000.00 €	276 000.00 €
<b>TOTAL AP2025-01</b>		11 223 700.00 €	0.00 €	3 446 700.00 €	3 501 000.00 €	4 000 000.00 €	276 000.00 €

**Article 10 : Modifie** l'autorisation de programme AP 2025-02 « Restauration de l'Arve, secteur de l'EPBP – Les Sablons - Travaux » en augmentant le montant de l'autorisation de programmes de 1 000 000€ à 1 352 934€ et en révisant l'échelonnement des crédits de paiements comme précisé ci-dessous :

AP/CP	Chapitres	Montant AP après BP2026	REALISE 2025	CP2026 après BP2026	CP2027 après BP2026
AP2025-02 Restauration de l'Arve, secteur de l'EPBP – Les Sablons - Travaux	Chapitre 23: immobilisation en cours	1 352 934.00 €	2 934.00 €	750 000.00 €	600 000.00 €
<b>TOTAL AP2025-02</b>		1 352 934.00 €	2 934.00 €	750 000.00 €	600 000.00 €

**Article 11 : Modifie** l'autorisation de programme AP 2025-03 « Aménagement eau noire à Vallorcine - Travaux » en augmentant le montant de l'autorisation de programmes de 1 000 000€ à 1 148 018.52€ et en révisant l'échelonnement des crédits de paiements comme précisé ci-dessous :

AP/CP	Chapitres	Montant AP après BP2026	REALISE 2025	CP2026 après BP2026
AP2025-03 Aménagement eau noire à Vallorcine - Travaux	Chapitre 23: immobilisation en cours	1 028 736.92 €	178 736.92 €	850 000.00 €
AP2025-03 Aménagement eau noire à Vallorcine - Travaux	Chapitre 458127 : Dévoiement réseaux aménagement eau noire CCVCMB	119 281.60 €	19 281.60 €	100 000.00 €
<b>TOTAL AP2025-03</b>		1 148 018.52 €	198 018.52 €	950 000.00 €

**Article 11 : Crée** l'autorisation de programme AP 2026-01 « Restauration de la Menoge entre Bonne et Fillinges - Travaux » d'un montant de 2 600 000€ selon le calendrier de paiement ci-dessous :

AP/CP	Chapitres	Montant AP après BP2026	CP2026 après BP2026	CP2027 après BP2026
AP2026-01 Restauration de la Menoge entre Bonne et Fillinges - Travaux	Chapitre 23: immobilisation en cours	2 600 000.00 €	500 000.00 €	2 100 000.00 €
<b>TOTAL AP2026-01</b>		2 600 000.00 €	500 000.00 €	2 100 000.00 €

**Article 9 : Autorise** le report des crédits de paiement non utilisés en année N qui viennent s'ajouter automatiquement aux crédits de paiement de l'année N+1 en fin d'exercice sans intervention de l'assemblée délibérante.

Lorsque le budget n'est pas voté en fin d'année N-1, et pendant la période avant son vote en année N (jusqu'au 15 avril N en année « normale », et jusqu'au 30 avril N en année électorale), l'ordonnateur peut liquider et mandater des dépenses correspondantes aux autorisations de programme ouvertes sur des exercices antérieurs dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au tiers des autorisations ouvertes à l'exercice précédent, conformément à l'article. L 5217-10-9 du CGCT et au règlement budgétaire et financier.

Syndicat Mixte d'Aménagement  
de l'Arve et de ses Affluents



République Française

Département de la Haute-Savoie  
Arrondissement de Bonneville

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Année 2026

Publié le 19/03/2026

Paraphe

S<sup>2</sup>LOW

Feuille ID : 074-257401943-20260226-D2026\_02\_04-DE

2026/.....

**Article 10 :** Sollicite l'inscription des crédits de paiement des autorisations de programmes au budget primitif 2025 et des années ultérieures ;

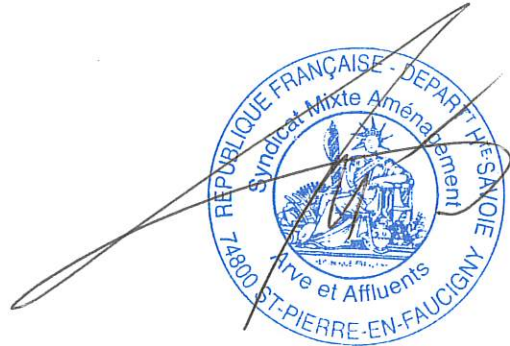
**Article 11 :** Autorise le Président ou son représentant légal à signer tout doucement afférent.

Secrétaire de séance

BUFLIER Daniel

Pour copie conforme,

Le Président, FOREL Bruno



Acte certifié exécutoire par le Président du SM3A compte tenu de :

- Sa réception en sous-préfecture le :
- Sa publication le :

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du Président du Syndicat, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.